

RECOMMANDATIONS DE L'ATELIER DE BANFORA, FEVRIER 2021

A l'issue des échanges, les recommandations suivantes ont été formulées :

A l'endroit de l'Etat

- Transférer les fonds aux collectivités territoriales le plus tôt possible (février-mars) pour leur permettre de passer les marchés à temps
- Revoir à la hausse le montant alloué aux cantines scolaires pour permettre aux élèves de disposer des repas au niveau des cantines scolaires durant les 9 mois de l'année scolaire
- Réactualiser le mercurial des prix des produits agricoles pour permettre aux communes de passer les marchés à des prix favorables aux OP
- Mettre en place un mécanisme de suivi-évaluation des mesures et initiatives prises par le gouvernement dans le cadre de la promotion des produits locaux
- Réaliser une étude pour évaluer le niveau de mise en œuvre des textes (décret, arrêté) et mesures prises pour la promotion des produits locaux
- Rendre coercitif le décret et arrêt du premier ministre pour contraindre les institutions à s'approvisionner auprès des OP en produits locaux
- Réduire, voire annuler le coût de l'enregistrement des marchés au niveau des services des impôts (qui est actuellement de 3% du coût du marché) pour les OP

A l'endroit des collectivités territoriales

- Alléger les procédures de passation des marchés de produits agricoles pour le bonheur des producteurs et le bien-être des enfants dans les cantines scolaires
- Raccourcir les délais de contrôle des produits par le cabinet TECAL SATE pour éviter les pertes, surtout pour le niébé
- Octroyer au moins 60% des commandes de produits alimentaires pour les cantines aux OP de la région
- Scinder le marché en 2 ou 3 lots (lot 1 : riz, lot 2 : niébé et lot 3 : huile ou lot 1 : riz et niébé, lot 2 : huile) pour permettre aux OP de participer sans difficultés aux appels d'offre
- Diligenter les paiements des marchés pour éviter les pénalités de retard au niveau des institutions de microfinances

A l'endroit de la CPF

- Accompagner durablement le réseau des OP, pour qu'il joue pleinement son rôle
- Faire des plaidoyers auprès des ministères de la justice, des finances, de l'éducation nationale, des enseignements supérieurs pour la décentralisation des achats des produits agricoles auprès des OP des maisons d'arrêt, universités, écoles de formations, centres de santé
- Faire des plaidoyers auprès des partenaires financiers (AFL, CFSI, Fondation de France) pour une seconde phase du projet afin de consolider les acquis du projet. Car, le Covid-19 n'a pas permis véritablement de dérouler les activités comme il

se devait : annulation des marchés par plusieurs communes, fermeture des écoles, non fonctionnement des cantines scolaires, fermeture des unités de transformation, etc.

- Poursuivre les actions de promotion/sensibilisation des populations pour qu'elles comprennent l'importance du consommateur local
- Mettre en place un système ou plateforme électronique qui permet de centraliser les données des stocks des producteurs dans les différentes régions et qui soit accessible aux acheteurs publics et privés

A l'endroit du réseau des OP

- Accompagner les membres pour produire et transformer en quantité et en qualité afin de répondre aux exigences des consommateurs
- Développer des initiatives pour conquérir les marchés publics et privés pour les membres
- Elaborer un plan d'action du réseau (à moyen ou long termes) en prenant en priorité les thématiques suivantes : (i) informations/sensibilisations des jeunes et de la population de la région ; (ii) mutualisation des moyens humains, matériels, logistiques, infrastructurelles, etc. (iii) concertation avec les autres acteurs du territoire ; (iv) plaidoyer pour l'accès des membres aux marchés ; (v) organisation et fonctionnement du réseau